

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2027

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 1 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement Supérieur-Recherche et Vie étudiante

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2027**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 1 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement Supérieur-Recherche et Vie étudiante**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 consacre un volet important à l'enseignement supérieur, la recherche ainsi qu'à la vie étudiante.

Pour l'agglomération lyonnaise, les enveloppes prévues au CPER sur ce volet se répartissent de la façon suivante :

Volets	Enveloppe globale (M€)	dont Etat (M€)	dont Région (M€)
Enseignement supérieur dont coups partis du CPER 2000-2006	83,80 15,90	42,90 11,40	40,90 4,50
Recherche	104,90	50,10	54,80
Vie étudiante	23,00	10,70	12,30
Total	211,70	103,70	108,00

Une convention d'application précise pour chaque site la liste des opérations retenues et la répartition des financements entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et les communes concernées.

Par délibération n° 2008-4830 du 11 février 2008, le conseil de Communauté a approuvé la convention de site de Lyon sur le volet enseignement supérieur, recherche et vie étudiante, par laquelle la Communauté urbaine s'engage à hauteur de 40 M€ maximum répartis de la façon suivante :

- 22 M€ sur le volet Recherche, pour intervenir en priorité sur les infrastructures et équipements de recherche soutenus par le PRES de Lyon,
- 18 M€ sur le volet Enseignement supérieur, pour promouvoir les projets collectifs du PRES, les projets de mise au standard d'accueil des établissements, ainsi que le développement d'une offre nouvelle de logements étudiant à vocation sociale.

La signature d'un avenant n° 1 à la convention de site est aujourd'hui nécessaire :

- pour prendre en compte les modifications sur les coûts de certaines opérations et les plans de financement,
- pour finaliser la désignation des maîtres d'ouvrage de l'ensemble des opérations prévues.

La Communauté urbaine est concernée par plusieurs opérations, sans toutefois remettre en cause l'enveloppe globale de 40 M€ approuvée lors de la séance du 11 février 2008 :

sur le volet "enseignement supérieur"

- réhabilitation du bâtiment Le Cubix accueillant le siège social du CNAM à Lyon : "coup parti" du précédent CPER 2000-2006, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, l'avenant prend en compte l'augmentation du coût du projet de 0,100 M€ à la charge de la Communauté urbaine,

- construction d'un bâtiment pour l'IUT Lumière à Bron : "coup parti" du précédent CPER, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, la répartition des financements entre l'Etat, l'Université Lyon 2 et les collectivités (Conseil régional, commune de Bron et Communauté urbaine) est modifiée. L'apport complémentaire de 0,277 M€ de la Communauté urbaine est compensé en grande partie par la diminution du financement sur l'opération de requalification du campus de la Porte des Alpes,

- opération de requalification du campus de la Porte des Alpes : le plan de financement est impacté par le rééquilibrage opéré sur l'opération précédente de l'IUT Lumière. La participation de la Communauté urbaine diminue de 0,227 M€,

- Maison de l'international : cette opération vient compléter le projet du centre universitaire des quais inscrit dans le précédent CPER. Elle permettra principalement d'accueillir le siège du PRES, le centre international d'accueil des chercheurs étrangers ainsi qu'un amphithéâtre de 360 places. Dans le cadre du soutien au PRES, la participation de la Communauté urbaine passe de 1 M€ à 1,570 M€.

Ces modifications ne remettent pas en cause l'engagement maximum de 18 M€ de la Communauté urbaine sur ce volet :

- engagement initial Grand Lyon	17,200 M€
- CNAM	+ 0,100 M€
- IUT Lumière	+ 0,277 M€
- requalification du campus de la Porte des Alpes	- 0,227 M€
- Maison de l'international	+ 0,570 M€
- engagement avenant n° 1	17,920 M€

sur le volet recherche

- Centre d'infectiologie définitif : un montant de 0,700 M€ est transféré vers l'opération du centre d'infectiologie provisoire, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,

- Institut d'Etudes Avancées : la Communauté urbaine est désignée maître d'ouvrage délégué,

- Opération Matériaux Mécaniques : cette opération est scindée en deux opérations distinctes pour prendre en compte les deux maîtrises d'ouvrage : l'Ecole centrale de Lyon (ECL) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA). Pour simplifier l'apport des financements entre ces deux maîtres d'ouvrage, il est proposé d'affecter la participation de 2 M€ de la Communauté urbaine à l'INSA.

Ces modifications n'ont aucun impact sur l'enveloppe de 22 M€ approuvée au titre du volet Recherche ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2008-4830 du 11 février 2008 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement supérieur-Recherche et Vie étudiante.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.